

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald
- **Code du produit:** 9991307
- **No CAS:**
67-56-1
- **Numéro CE:**
200-659-6
- **Numéro index:**
603-001-00-X
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119433307-44-xxxx
- **UFI:** PG83-EOMP-3004-QT96
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
CONATEX SARL
7 rue Poincaré - Bât.B
57200 Sarreguemines - France
Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56
Fax: +33 (0)3 68 78 13 57
Adresse e-mail: info@conatex.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
France : Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)
Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)
Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.
Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.



GHS08 danger pour la santé

STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

- **Indications complémentaires:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS06 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

méthanol

· Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H370

Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

· Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent en principe des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel formé à cet effet.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation

67-56-1 méthanol

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 200-659-6

· Numéro index: 603-001-00-X

· Limites de concentration spécifiques

STOT SE 1; H370: $C \geq 10 \%$ STOT SE 2; H371: $3 \% \leq C < 10 \%$

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Faire entrer de l'air frais.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Toux
Vertiges
Migraine
Nausées
Douleurs abdominales
Effet d'empoisonnement sur le système nerveux central, pouvant provoquer des convulsions, des difficultés respiratoires et une perte de conscience.
Perte du réflexe de positionnement et ataxie (troubles de la coordination des mouvements)
Coma
Mort
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre sèche, poudre BC, dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Inflammable.
En cas de ventilation insuffisante et/ou d'utilisation, formation possible de mélanges vapeur/air explosifs/facilement inflammables.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et forment avec l'air des mélanges explosifs.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NOx)
Oxydes de carbone (CO, CO2)
- **5.3 Conseils aux pompiers** Combattre l'incendie avec les précautions d'usage à une distance raisonnable.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter une combinaison chimique complète.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter les sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Couvrir les canalisations.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux : voir section 5.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

· **Température de stockage recommandée:** Aucune information n'est disponible.

· **Classe de stockage:** 3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 méthanol

VLEP Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppm

Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm

risque de pénétration percutanée, (11)

· DNEL

67-56-1 méthanol

Oral	Exposition à court terme - effets systémiques	8 mg/kg (humain)
	Exposition à long terme - effets systémiques	8 mg/kg (humain)
Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques	40 mg/kg (travailleur (industriel))
	Systemische Effekte, Akut	8 mg/kg (humain)
Inhalatoire	Exposition à court terme - effets systémiques	260 mg/m ³ (travailleur (industriel))
		50 mg/m ³ (humain)
	Exposition à court terme - effets locaux	260 mg/m ³ (travailleur (industriel))
		50 mg/m ³ (humain)
	Exposition à long terme - effets systémiques	260 mg/m ³ (travailleur (industriel))
		50 mg/m ³ (humain)
	Chronique - effets locaux	260 mg/m ³ (travailleur (industriel))
		50 mg/m ³ (humain)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 4)

· **PNEC**

67-56-1 méthanol

- 100 mg/L (station d'épuration)
- 15,4 mg/L (eau de mer)
- 154 mg/L (eau douce)
- 23,5 µg/L (sol)
- 570,4 µg/L (sédiments d'eau douce)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de : Formation d'aérosols ou de brouillard

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Prévoir des phases de récupération pour régénérer la peau. Une protection préventive de la peau (crèmes/pommades protectrices) est recommandée.

Vêtements de protection ignifuges et antistatiques

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Genre alcool

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 5)

· Point de fusion/point de congélation:	-98 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	64,7 °C (67-56-1 méthanol)
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	5,5 Vol % (67-56-1 méthanol)
· Supérieure:	44 Vol % (67-56-1 méthanol)
· Point d'éclair	11 °C (67-56-1 méthanol)
· Température d'auto-inflammation	455 °C (67-56-1 méthanol)
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	128 hPa (67-56-1 méthanol)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,79 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	100,0 %
· VOC (CE)	100,00 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Masse moléculaire	32 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 6)

· **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Risque d'inflammation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Risque d'explosion :
Oxydants
Perchlorate
Oxydes d'azote
Chlorate
Hydrocarbures halogénés
Peroxyde d'hydrogène
Acide nitrique
Acide sulfurique
Réaction exothermique avec :
Agent réducteur
Acides
Chlore
Chloroforme
Chlorures d'acide
Dangereux/réactions dangereuses avec :
Fluor
Métaux alcalins
Métaux alcalino-terreux
Oxydant puissant
- **10.4 Conditions à éviter**
Rayonnement UV/lumière solaire
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Aluminium
Fer
Zinc
Diverses matières plastiques
Produits en caoutchouc
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Produits de combustion dangereux : voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

67-56-1 méthanol

Oral	LD ₅₀	143 mg/kg (homme) (MSDS)
Inhalatoire	LC _{50/4 h}	85,26 mg/l (rat) (MSDS)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 7)

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Sensibilisation** Aucune information disponible.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** Aucune information disponible.

- **Toxicité aquatique:**

67-56-1 méthanol

EC5/16h	6.600 mg/L (<i>Pseudomonas fluorescens</i>) (MSDS)
IC5/8d	8.000 mg/L (<i>algues (algues vertes)</i>) (MSDS)
EC5/72h	>10.000 mg/L (<i>Daphnies</i>) (MSDS)
LC50/96h	15.400 mg/L (<i>poisson, perche soleil</i>) (MSDS)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**

67-56-1 méthanol

Dégradabilité biologique	99 % (MSDS)
--------------------------	-------------

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

67-56-1 méthanol

n-Octanol/eau	≤0,77 (MSDS)
---------------	--------------

- **12.4 Mobilité dans le sol**

67-56-1 méthanol

CSB	1.420 mg/g (MSDS)
-----	-------------------

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **12.7 Autres effets néfastes** Danger pour l'eau potable.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. à l'endroit indiqué.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 8)

- **Recommandation:** Ne pas rejeter à l'égout.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN1230

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1230 MÉTHANOL
 · **IMDG, IATA** METHANOL

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 3 Liquides inflammables.
 · **Étiquette** 3+6.1

· **IMDG**



· **Class** 3 Liquides inflammables.
 · **Label** 3/6.1

· **IATA**



· **Class** 3 Liquides inflammables.
 · **Label** 3 (6.1)

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** II

· **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 336

· **No EMS:** F-E,S-D

· **Stowage Category** B

· **Stowage Code** SW2 Clear of living quarters.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 1L

· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 9)

	ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/>	
· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E2
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1230 MÉTHANOL, 3 (6.1), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Catégorie SEVESO**
H2 TOXICITÉ AIGUË
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 69
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
la substance n'est pas comprise
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
la substance n'est pas comprise
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes selon le règlement REACH CE n° 1907/2006, art.57, au-delà de la limite légale de concentration de > 0,1%(W/W).
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023

Numéro de version 1

Révision: 19.10.2023

Nom du produit: Eosine - bleu de méthylène solution selon May-Grünwald

(suite de la page 10)

· Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)**· Acronymes et abréviations:***ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1*

FR